

Acte de nomination n° 2025-203

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté n° 2025-202 en date du 18/02/2025 instituant une régie permanente auprès de Musée des Moulages de l'Université Lumière Lyon2, 87 cours Gambetta 69003 Lyon,

ARTICLE 1 : Mme Anne-Laure Sounac est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté de création de la régie.

ARTICLE 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Anne-Laure Sounac sera remplacée par Mme Sarah Betite (dans le cadre de régie permanente).
Mandataires : Raphaël Saez, Sidonie Brosse, Jihane Dradi, Louna Ghanem, Tom Miguët, Myriam Chankowski (équipe de médiateurs-étudiants 2024-2025/renouvelée tous les ans)

ARTICLE 3 : La régisseuse est conformément à la réglementation en vigueur responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Certifié exécutoire.

A Lyon, le 18/02/2025

La Directrice Générale
des Services par intérim

Cathy Lobry

Pour agrément,
L'Agent Comptable

Déborah Jacob

Pour acceptation,
La régisseuse

Anne-Laure Soulac

